ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202509011661 v1 Date du contrôle: 03/10/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:									
Client:	Ahlers Rodhante, F	Rue Saint-Isidore 27	, 6987 RENDEUX						
Propriétaire:	AHLERS Rodhante								
Installateur:	/								
N° TVA:	/								
					Installateu	ur = personne ou pe	rsonnes respo	nsable(s) des travaux	
Identification de l'installat	ion álastriaus:						•		
Adresse du contrôle:	Rue Saint-Isidore 2	7 A987 RENDELIX							
Code EAN installation:	5414490207086061								
		25			C	whine LIT priváce	Non		
Tarif compteur(s):	Jour					abine HT privée:	Non		
Numéro compteur(s):	46114118					RD:	ORES		
Index compteur(s):	28009,4				Тур	oe de locaux:	Maison inc	lividuelle	
Type d'installation:	Unité d'habitation								
Nature du contrôle:									
Conformément aux prescrip	tions du Livre 1 – Insta	ıllations à basse te	nsion et à très bo	asse tension -	- Procédure i	nterne QPRO/ELE/0	01		
Type de contrôle:	Visite de contrôle	(6.5)							
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/	1981	☑ Aprel	ès le 01/10/1	981 et avant	le 01/06/2020 🔲	Après le 01/0	6/2020	
Notes:	Voir rubrique "CON	ISTATATIONS - Rem	narques"						
Dérogations (Partie 8):	Appliquées								
Réinspection au rapport:	/								
	skallation álootria.								
Données générales de l'in Tension nominale:	3 x 400V + N		nominale max.:	40 A		Valeur nominale br	anchement:	20 A	
Câble d'alimentation:	4x6 mm²	_	morninalo max	VFVB		Type de système de			
		Туре:		VIVD				e. II	
Electrode de terre:	Piquet de terre	.				Section électrode o		,	
						Section conducteu		16 mm²	
Nombre de tableaux:	2		de circuits:	9+8		Nombre de circuits	de réserve:	1+0	
Installation de production dé	écentralisée:	Non pré	sente			Puissance AC (max	imale):	/ kVA	
☐ Installation PV	☐ Stockage o	le batterie	☐ Central à hyd	drogène	☐ Cog	génération		Eolienne	
Description générale des	dispositifs à courai	nt différentiel:							
Voir tableau p. 2									
Schémas et plans de l'inst	allation:								
Schéma(s) unifilaire(s) ou de		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent	
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		✓ Non présent	
Document(s) des installation	s de sécurité:	Version/n° /		Date:	/	✓ Non applic	able	☐ Non présent	
Document(s) des installation	s critiques:	Version/n° /		Date:	/	✓ Non applic	able	□ Non présent	
Mesures, contrôles et esso	ıis:								
Résistance de dispersion de la prise de terre:		33,2 Ω		Méthode	de mesure:		ZEB		
liveau d'isolement général: 1,21 MΩ		1,21 ΜΩ		Tension de mesure:		500 V			
Test dispositif(s) à courant dif	férentiel-résiduel:	Bouton test:	OK	Boucle de	Boucle de défaut:		OK		
Continuité des conducteurs	de protection:	Général:	Pas OK	Liaison équipotentielle: Ab		Absente	sente		
Protection contre les contac	ts indirects:	Pas OK				Pas OK			
Etat du matériel (à pose) fixe		Pas OK			Etat du matériel mobile:			/	
=. =. aaa.a.a.a.a (a pasa) iika	•			40 11			,		



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteu	r Emplacement	Туре	In	Dln	#P	Туре	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	TD1
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	TD2

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD1	300 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	
TD1		Disjoncteur automatique	20 A	4P	6 mm²	1	
TD1	30 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	
TD1		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	2	
TD1		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm ²	4	
TD1		Disjoncteur automatique	16 A	4P	2.5 mm ²	1	
TD1		Disjoncteur automatique	16 A	2P		1	☑
TD2	30 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	
TD2		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	9	

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions mesures:

2.02A. - La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30Ω, mais les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas prévus: 1 x max. 30mA pour l'ensemble des circuits d'éclairage, 1 x max. 30mA pour chaque autre circuit ou groupe de circuit comportant au maximum 16 socles simples ou multiples, 1 x max. 100mA pour les circuits des cuisinières électriques, frigos et congélateurs. Il est recommandé de prévoir une prise de terre avec une résistance de dispersion inférieure à 30Ω. (installations domestiques datant d'avant 01/06/2023) (Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1))

Infractions installation de mise à la terre:

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication:

Prise sous I escalier

Prise bureau

Chambre avant

Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1. Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

Infractions protection contre les surintensités:

6.02. - L'intensité nominale des coupe-circuits à fusibles ou des disjoncteurs automatiques ne correspond pas à la section des conducteurs placés en aval. (Livre 1. Sous-section 4.4.1.5.)

Explication:

Disjoncteurs avant prise étable

6.12. - L'indication de l'intensité nominale sur les coupe-circuits (à fusibles) et/ou disjoncteurs automatiques n'est pas ou est difficilement visible ou a été complètement effacée. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication:

Étable

Infractions installation électrique:

7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication:

Boite hall

- 7.05. Les connexions ne sont pas réalisées selon les règles de l'art. (Livre 1, Section 5.2.6.)
 - Les connexions ne peuvent être exécutées que dans les tableaux de répartition et de manoeuvre, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons des appareils d'éclairage suspendu. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

Explication:

Hotte



7.10. - Les socles de prise de courant avec courant assigné max. 16A et tension assignée max. 250V n'ont pas de degré de protection IPXX-D ("sécurité enfant"). (Livre 1, Sous-section 5.3.5.3. (a))

Explication:

Cuisine

- 7.15C. La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension n'est pas réalisée. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (a))
 - L'efficacité (nature, étendue, disposition, stabilité, solidité, propriétés isolantes,...) de la protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par des enveloppes est insuffisante. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (b))

Explication:

Disjoncteurs à broche étable

7.20. - Le matériel électrique installé sur des matériaux combustibles est soit pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou auto-extinguible, soit complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto-extinguibles. (Livre 1, Sous-section 4.3.3.5.)

Explication:

Interrupteur garage

Prise étable

Salle de bain

7.25. - Le matériel électrique fondu et brûlé (conducteurs, dispositifs de protection, tableaux de répartition et de manoeuvre, socles de prises de courant,...) doit être remplacé. Si nécessaire, la cause doit être identifiée et résolue. (Livre 1, Chapitre 4.3.)

Explication:

Prise à droite de la cheminée

Infractions canalisations et code de couleur:

8.14. - Lors de l'utilisation de conducteurs souples (câblage interne ou alimentation des circuits), les extrémités doivent être équipées des embouts sertis ou tout autre système assurant un résultat au moins équivalent. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (e))

Explication:

Prise cuisine

8.17. - Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT),...)

Explication:

Hall

Wc

CONSTATATIONS: Remarques

- A Dates clés dans l'exécution des normes électriques en viaueur, avec réalisation après le 01/06/2020;
 - 01/06/2023 Protection contre les chocs électriques par contacts indirects.

Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/06/2023. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1) ont été prises en compte. 01/03/2025 - Lieux contenant une bajanoire et/ou une douche.

Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/03/2025. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3) ont été prises en compte.

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A10 Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.
- F2 Il est recommandé de protéger le sectionneur de terre contre les influences externes (humidité, corrosion, dommages mécaniques).
- F3 Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.
- F8 Il est recommandé d'obturer complètement et entièrement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans la plaque de protection....).



CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 03/10/2026							
	☑ par le même organisme	par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☐ lors d'une visite précédente	☐ lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatée de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise e							
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas célectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	on identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

vente, c'est à la charge de l'achete







Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: **AHLERS Rodhante**

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: **AHLERS Rodhante**

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

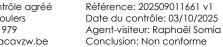




Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: AHLERS Rodhante

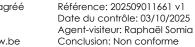




Signature agent-visiteur:







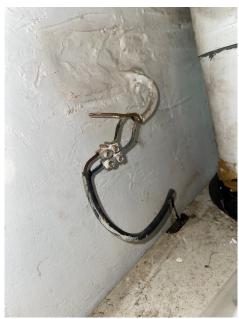


Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: AHLERS Rodhante

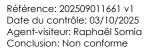




Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: AHLERS Rodhante

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

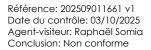




Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: AHLERS Rodhante





Signature agent-visiteur:







Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: **AHLERS Rodhante**

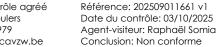




Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: **AHLERS Rodhante**

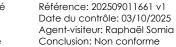




Signature agent-visiteur:









Données générales

Adresse du contrôle: Rue Saint-Isidore 27, 6987 RENDEUX

Propriétaire: AHLERS Rodhante





Signature agent-visiteur:



